

**COMMUNE DE PONT-DE-BEAUVOISIN (SAVOIE)**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 JANVIER 2018**

**Présents :** M. Raymond FERRAUD, Maire, Mme Anne MICHEL, M. Roland PERROUSE, M. Christian BERTHOLLIER, Mme Lily GENSBITTEL, M. Daniel LOMBARD, M. Jean PAGNIEZ, M. Olivier CASTELIN, Mme Muriel GOBINET, Mme Louisa BELAGGOUNE, Mme Bernadette MORELLE, M. Thierry MERMET PEROZ, Mme Céline YACONO, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, M. Jean-Luc ROMPION, M. Pascal LECOCQ

**Absents excusés :** Mme Marie-Jeanne D'HABERES et M. Laurent REMOLIF

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 27 novembre 2017 :** aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité du Conseil Municipal

**01012018 - Création d'un 5<sup>ème</sup> poste d'adjoint au maire**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un poste d'adjoint supplémentaire, dans la limite du plafond légal fixé à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints pour la Commune.

Compte tenu des dossiers à traiter, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un 5<sup>ème</sup> poste d'adjoint au maire.

**01022018 – Election du 5<sup>ème</sup> adjoint au maire**

Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> adjoint. Monsieur Daniel LOMBARD est seul candidat et par 17 voix, il est élu adjoint au maire.

**01032018 – Détermination des indemnités allouées aux élus**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maximums fixés par la loi.

Pour une commune dont la population est comprise entre 1 000 et 3 499 habitants, les taux maximums des indemnités du maire et des adjoints, en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, ne peuvent dépasser :

- 43 % pour le maire,
- 16,50 % pour chaque adjoint.

Les taux alloués aux élus doivent être fixés dans le cadre de l'enveloppe globale composée des indemnités maximales susceptibles d'être versées au maire et aux adjoints ayant une délégation. Aussi, compte tenu de l'élection d'un 5<sup>ème</sup> adjoint, le Conseil Municipal décide de fixer les taux des indemnités versées aux élus comme suit :

- Maire : 38,1431 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Adjoints (5) : 13,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers municipaux (13) : 1,4819 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

**01042018 – Modification des commissions municipales et création d'une commission « site internet de la Commune ».**

Compte tenu des changements intervenus au sein du Conseil Municipal et des nouvelles délégations accordées aux adjoints suite à la nomination d'un nouvel adjoint, M. le Maire propose de revoir la composition des commissions municipales et de créer une commission chargée de faire évoluer et de mettre à jour le site internet de la Commune.

Il convient donc de passer une nouvelle convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol avec la CC Val Guiers dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le mode de participation financière des communes sera inchangé (forfait annuel de 0,30 € ttc/habitant et coût d'instruction de 35 € ttc/CU(b) et DP et de 100 € ttc/PC et PA instruits). Les communes auront la charge de la saisie sur cet outil des dossiers et des différents renseignements et avis.

Le Conseil Municipal approuve par 16 voix pour et 1 abstention (M. ROMPION) la convention à intervenir avec la CCVG pour l'instruction des actes ADS et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

### **010720108 – Convention de mandat avec le SMAPS pour les dossiers de subvention CEE TEPCV**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune du Pont-de-Beauvoisin (Savoie) a sollicité des subventions dans le cadre des CEE TEPCV (certificats d'économies d'énergie pour un Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) pour la restructuration de l'Ecole Maternelle.

La gestion de ces dossiers étant confiée au SMAPS (Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard), le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat à intervenir avec le syndicat.

### **01082018 – Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de Gestion**

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion au service de médecine du travail du Centre de Gestion de la Savoie pour le suivi médical des agents de la Commune. Cette convention est conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le taux de la cotisation est porté à 0,36 % de la masse salariale (il était de 0,33 %).

### **Décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT :**

Monsieur le Maire donne lecture des décisions qu'il a prises en vertu des délégations que le Conseil Municipal lui a confiées :

N° 35.2017 – signature d'un contrat avec la SARL MOSAIC pour la fourniture et l'installation de tablettes numériques,

N° 36.2017 – choix d'un avocat pour la rédaction d'un mémoire de réponse.

### **Informations diverses :**

Monsieur le Maire rend compte :


1°) des subventions octroyées par la Région pour la rénovation des courts de tennis (20 922 €) et la création d'un City Park (26 019 €),

2°) de la subvention de 47 504 € attribuée par le Conseil Départemental pour la restructuration de l'Ecole Maternelle,

3°) des échanges de courriers avec La Poste concernant l'avenir du bureau de Pont-de-Beauvoisin (Savoie).

4°) des projets d'installations sur la Zone de La Baronnie.

La séance est close à 22h30.

 Le Maire,  
Raymond FERRAUD